Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs,

COMITÉ DU BAS-RHIN

Strasbourg le 11 novembre 2021

AMENDES POUR FORFAIT

15.2 - Amendes pour forfaits

Les sommes indiquées ci-dessous s'appliquent pour le CNC et sont des maximas à ne pas dépasser.

Pour les niveaux départementaux CDC et régionaux CRC :
Premier forfait 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à 2 matchs.

Forfait général avant le début de la compétition soit après la publication du tirage et du calendrier des rencontres :
CDC 400€
CRC 600€
CNC 1000€

Forfait général en cours de compétition :
CDC 400€
CRC 1000€
CNC 2000€

Sommes à appliquer également aux CDC - CRC - CNC vétérans

Les montants des amendes doivent être votés en Assemblées Générales Départementales et Régionales et reprises aux Règlements Intérieurs de ces instances.

La commission compétitions du CD67